

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2019 – NEWSLETTER N°2**

## ACTUALITÉS

### ○ **FDVA (FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE)**



**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

Comme en 2018, les associations sportives peuvent faire une demande de subvention au FDVA, auparavant réservée aux associations hors secteur sport. Ce dispositif a pour **objet le soutien de l'ensemble du tissu associatif local dans l'accompagnement de ses projets structurants** et/ou innovants à impact notable pour le territoire.

[Consultez la Note d'orientation départementale 2019](#)

Les démarches sont à effectuer exclusivement sur [lecompteasso.associations.gouv.fr](http://lecompteasso.associations.gouv.fr) **avant le 19 avril 2019**. [En savoir plus](#)

### ○ **LABEL « VALIDES-HANDICAPÉS : POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE PARTAGÉE »**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or a mis en place au niveau du département de la Côte-d'Or **le label « Valides-Handicapés »**.



Véritable assurance de qualité sur l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité physique et sportive, il permet de **disposer d'une information fiable** afin de **repérer les associations concernées à proximité** et si besoin de se doter d'un suivi et **d'un soutien technique** des partenaires du label. [Plus d'informations](#)

### ○ **2<sup>ÈME</sup> EDITION FORUM HANDISPORT**

"Un Sport Pour Tous" organise la 2<sup>ème</sup> édition du Forum Handisport le **samedi 9 mars 2019, de 13h30 à 18h00**, à la salle des sports collectifs et Multiplex à l'UFR STAPS de Dijon. [En savoir plus](#)



### ○ **SAVED – SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE VALORISATION ET DÉPLACEMENTS**



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or vous propose **son outil SAVED** qui vous servira à effectuer **vos relevés de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Cet outil à destination notamment des associations sportives est **gratuit**. Pour l'acquérir, il vous suffit de vous rendre sur la page dédiée et de **remplir le formulaire de téléchargement**. [En savoir plus](#)

o **COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)**



Le **Compte d'Engagement Citoyen (CEC)** instauré par la **loi du 8 août 2016 dite loi Travail** est un **nouveau dispositif** intégré au **Compte Personnel d'Activité (CPA)**.

**Les bénévoles éligibles** peuvent y déclarer leur **activité associative et bénéficiaire de droits à formation financés par l'État** en reconnaissance de leur engagement. Vous avez **jusqu'au 30 juin 2019** pour vos activités bénévoles associatives éligibles **réalisées en 2018**. [Plus d'informations](#)

o **SAVE THE DATE – ASSISES DES ASSOCIATIONS 2019**

La ville de Dijon organise le **vendredi 12 avril 2019 de 9h à 16h30, les assises des associations** qui se tiendront à **l'hôtel de ville de Dijon**. [Plus d'informations prochainement](#)



o **ÉVOLUTION NOMENCLATURE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE**

Suite à la nouvelle réforme de la formation professionnelle, **la nomenclature de la certification professionnelle évolue** afin de faciliter les comparaisons communautaires internationales.

Dorénavant, **le cadre national des certifications professionnelles intégrera 8 niveaux** du niveau 1 à 8 (ex : Niveau V = Niveau 3). [Plus d'informations](#)



## EMPLOI

o **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

[Le décret du 14 décembre 2018 n°2018-1153](#), prévoit **les modalités de conversion des heures acquises** au titre du **Compte Personnel de Formation (CPF)** en euros. [En savoir plus](#)

o **COTISATIONS PATRONALES**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie** de 6 points (dont le taux sera ramené de 13% à 7%) est entrée en vigueur **pour les rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC** par an. [Plus d'informations](#)



o **EXONÉRATION DE COTISATIONS SALARIALES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

**Les heures supplémentaires et complémentaires** effectuées à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019** par les salariés des entreprises privées, de la fonction publique et des régimes spéciaux peuvent bénéficier **d'une réduction de cotisation salariale d'assurance vieillesse et de retraite complémentaire**.

Plus de détails sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr)

## RÉGLEMENTATION

### ○ OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES EAPS



Un Établissement d'Activités Physiques ou Sportives (EAPS) est défini comme **toute entité qui organise la pratique d'une activité physique ou sportive.**

Sont donc considérés par la réglementation relative aux EAPS **les clubs de sport, quels que soient leur statut juridique, la nature ou les conditions de l'activité sportive pratiquée...**

L'Etat vous propose donc **une fiche pratique pour vous aider à connaître et à respecter ces obligations.** [Consultez la fiche pratique](#)

### ○ ÉDUCATEURS SPORTIFS PROFESSIONNELS

Une **base de données** des éducateurs sportifs professionnels de France, est accessible sur un portail dédié. Elle permet sur saisie d'un nom et d'un prénom, **d'accéder à la fiche de chaque éducateur sportif.** [En savoir plus](#)



Rappel : Le code du sport prévoit **l'obligation** de déclaration à l'autorité administrative des personnes qui **enseignent, animent, entraînent ou encadrent contre rémunération une activité physique et sportive** quelle que soit la forme de la rémunération et quelle que soit la durée de l'intervention (emplois partiels, interventions ponctuelles, travail saisonnier,...).

Source : [Memento, conseils et réglementation](#)

### ○ 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU PETIT GUIDE JURIDIQUE

L'outil est à destination des formateurs et éducateurs/entraîneurs, **mais aussi et plus largement de chaque acteur du sport.** [Téléchargez le guide](#)

Traitant de **18 problématiques**, il a pour objectif de permettre à chacun de **mieux appréhender les conséquences juridiques des incivilités, violences et discriminations dans le sport.** [Plus d'informations](#)

## FORMATIONS

### ○ FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO le vendredi 26 avril 2019** de 19h à 22h30 à DIJON. [Consultez les modalités](#)

### ○ FORMATION SECOURISME

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**. [Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



○ **SOIRÉE D'INFORMATION RGPD**

Le CROS BFC organise en partenariat avec le Master 2 Professions Juridiques du Sport **une soirée d'information sur le Règlement Général sur la Protection des Données, le mardi 5 Mars 2019 à 18h00**, Université de Bourgogne, Maison des Sciences Humaines, 6, Esplanade Erasme, 21000 DIJON. [En savoir plus](#)



○ **DIJON - FORMATIONS**



La ville de Dijon en collaboration avec le **Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative (CRDVA)** vous propose **un programme complet de formations gratuites** à destination **des responsables, salariés et bénévoles associatifs**. [Consultez le programme](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD, [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36  
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles  
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,  
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com)



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)